



CONFIDENTIEL

numéro

7552

中华人民共和国驻卢旺达共和国大使馆

B.C.E. N° 1/92

A traiter par	
Date entrée:	30 JAN 1992
N. Classement:	725/7600

L'Ambassade de la République Populaire de Chine en République Rwandaise présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République Rwandaise, et référant à sa note verbale N°0002/16-00/CAB du janvier 1992, a l'honneur de lui répondre par ordre comme suit:

La Chine qui est aussi un pays en voie de développement doit faire face à de nombreuses difficultés économiques notamment après de grandes inondations survenues l'année dernière. En tenant compte que le Gouvernement Chinois a accordé en 1991 un crédit de 50 millions Yuans RMB et que la réalisation des trois projets convenus nous exige des efforts considérables, la Partie Chinoise n'est pas en mesure d'agréer le projet de construction des camps militaires.

Mais en considération des bonnes relations de coopération entre la Chine et le Rwanda et de la demande formulée dans la note susmentionnée, le Gouvernement Chinois consent à accorder un crédit militaire sans intérêt d'un montant d'un million cinq cents mille dollars américains destiné à acheter des armes et munitions en Chine. Le crédit sera remboursé en dollar par le Gouvernement Rwandais dans une période de six ans à compter du premier janvier 1998 jusqu'au 31 décembre 2003 à termes échelonnés à raison d'un sixième par an du montant total. Si la Partie Rwandaise l'accepte en principe, l'Ambassade prie la Ministère de lui faire parvenir dans un meilleur délai la liste d'armes et munitions dont l'Armée Rwandaise a besoin.

L'Ambassade de la République Populaire de Chine en République Rwandaise saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères de la République Rwandaise l'assurance de sa haute considération. W

---Ministère des Affaires Etrangères
Kigali

Fait à Kigali le 30 janvier 1992



387-